

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTE

Le Président de Limoges Métropole

du 23 septembre 2025

Portant délégation de signature à Mme Isabelle PARROT, Directrice déléguée du Cycle de Travaux, à Mme Marie CROUZOUILON, Directrice au sein du Cycle de Travaux, et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle Habitat et aménagement à Limoges Métropole.

VF 26451

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1321-4 et L. 1321-50.

Vu la délibération n°23 du 17 avril 2025 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux administrateurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux arrêtés émanant des instances délibérantes au Président.

CONSIDÉRANT que Mme Isabelle PARROT assure les fonctions de Directrice déléguée aux relations usagers, à la programmation et aux travaux au sein de la Direction du cycle de Travaux.

CONSIDÉRANT que Mme Marie CROUZOUILON assure les fonctions de Directrice déléguée au cycle de Travaux au sein du Pôle Habitat et aménagement.

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle Habitat et aménagement.

ARRÊTE

ARTICLE 1er Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 1321-4 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Isabelle PARROT, Directrice déléguée aux relations usagers, à la programmation et aux travaux au sein de la Direction du cycle de Travaux, pour la signature des documents suivants :

- Demandes de renseignements et avis sur les autorisations d'urbanisme de la Direction du cycle de Travaux.
- Avis de conformité des raccordements aux réseaux d'eau et d'assainissement notamment les réseaux de raccordement pour la Direction du cycle de Travaux et leur couvrir à y relatif, à l'exception de ceux délivrés dans le cadre d'une vente.
- Délibération des comités de branchement de la Direction du cycle de Travaux.

ARTICLE 2 En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Isabelle PARROT, la délégation est donnée par ordre de priorité dans les mêmes formes et conditions à :

- Mme Marie CROUZOUILON.
- M. Jean-Luc MAZEAU.


ARTICLE 3 Le présent arrêté prend effet à compter du 30 septembre 2025 jusqu'au prochain renouvellement du conseil communautaire.

ARTICLE 4 Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Isabelle PARROT, Directrice déléguée, à Mme Marie CROUZOUILON, Directrice et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur g?

1 DOCUMENT - Publié le 30 Septembre 2025

 26451.pdf
(.pdf, 319,8 Ko)

 TÉLÉCHARGER